



# SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

20 mars 2025

## ACTUALITÉS

### L'Unédic émet un premier Social Bond de 2 Md€ dans le cadre de son programme de financement 2025

Le 12 mars, l'Unédic a émis avec succès **une nouvelle obligation sociale dans le cadre de son programme de financement pour 2025**. Cette émission Social Bond bénéficie de **la garantie explicite de l'État**.

D'un montant de **2 Md€** et d'une maturité de 8 ans, cette émission obligataire a suscité un vif intérêt de la part des investisseurs. Le livre d'ordres a enregistré un montant total de plus de **12 Md€**, témoignant de la forte demande et de **la confiance accordée à l'Unédic**. Le taux d'intérêt a été fixé à 3,479 %, soit un spread de 4 points de base par rapport aux Obligations Assimilables au Trésor (OAT), illustrant la solidité et la compétitivité de l'opération.

### Conseil d'administration exceptionnel de l'Unédic sur la question de la prolongation de l'ARE et de l'ATI à Mayotte

Après le cyclone survenu à Mayotte, une loi d'urgence est entrée en vigueur afin de mettre en place **des mesures d'urgence pour la reconstruction de l'île** à la suite des dégâts causés.

Cette loi prévoit notamment une prolongation à Mayotte des droits à l'**allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)** et à l'**allocation des travailleurs indépendants (ATI)** jusqu'au **31 mars 2025**. Après cette date, la loi prévoit qu'une nouvelle prolongation peut intervenir **par décret, pris après avis du Conseil d'administration de l'Unédic**.

Un **Conseil d'administration exceptionnel se tiendra donc le 26 mars** pour se prononcer sur le projet de décret de prolongation de l'ARE et de l'ATI à Mayotte.

### Compte-rendu de la commission de suivi des conventions et de la performance

Le compte-rendu de **la commission de suivi des conventions et de la performance** a été présenté aux membres du Bureau.

Les membres de la commission ont pris connaissance du **projet de texte de la nouvelle convention bipartite** entre l'Unédic et France Travail. Les membres de la commission ont ensuite été informés **des travaux**

**conventionnels en cours.** Et un point de suivi **des indicateurs de performance** définis dans le cadre de la convention tripartite Unédic-État-France Travail leur a été présenté.

# SUIVI

## Note de suivi conjoncturel

Au **4e trimestre 2024**, le **PIB** s'est contracté de **- 0,1 %** par rapport au trimestre précédent, après +0,4 % au 3e trimestre (en variation trimestrielle).

En **février 2025**, **l'inflation est de + 0,8 %**, après + 1,7 % en janvier (en glissement annuel).

Au **4e trimestre 2024**, l'emploi salarié privé a reculé de **- 68 100 postes** (après une hausse de + 16 800 créations nettes au 3<sup>e</sup> trimestre ; en variation trimestrielle). Sur l'ensemble de l'année 2024, l'emploi salarié privé a diminué de 25 300 postes (contre -1 000 selon l'estimation provisoire de l'Insee).

Le **taux de chômage BIT** a légèrement diminué au 4e trimestre 2024 à **7,3 %**, après 7,4 % au 3e trimestre.

## Situation financière de l'Unédic

En **février**, la variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à **- 487 M€** pour atteindre - 322 M€ en cumulé sur l'année 2025.

L'Unédic a reversé **88 M€** au titre des régularisations durant le mois de février.

**La garantie de l'État est accordée pour les emprunts obligataires de l'Unédic pour l'année 2025 dans la limite d'un montant de 4 Md€** (article 149 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et arrêté ministériel du 17 février 2025).